



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE A HUIS CLOS LE JEUDI 24 FÉVRIER 2022 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal est tenue à huis clos ce **jeudi 24 février 2022 dès 19h30**, sans la présence du public vu les règles sanitaires toujours applicables. Elle se déroule donc sans la présence du public, mais est webdiffusée en direct sur YouTube, toute personne pouvant suivre les délibérations du conseil en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca ou en tapant « Ormstown YouTube » dans la barre de recherche Google. La séance peut aussi être regardée en différé par la suite selon la disponibilité des gens.

Ces mesures mises en place par la Municipalité depuis un certain temps déjà permettent une participation pleine et entière du public conformément à la Loi.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Absence:

Mairesse : Christine McAleer

Conseiller 1 : Thomas Vandor

Conseiller 2 : Jacques Guilbault

Conseiller 3 : Stephen Ovans

Conseiller 4 : Éric Bourdeau

Conseiller 5 : Kimberley Barrington

Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer, le trésorier, M. Georges Lazurka et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée. Chacun des membres du conseil atteste avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus. Aucune question du public n'ayant été reçue à l'heure limite prévue, il n'y a pas lieu d'une période de questions ouverte au public en la présente séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 19h30 et la mairesse Madame McAleer déclare la séance ouverte.

22-02-049 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller **Éric Bourdeau**, appuyé par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Avis de motion en regard Règlement 25.44 modifiant le Règlement de zonage 25 2006 en rapport avec les zones H04-432 et H04-433**
- 3. Levée de l'assemblée.**

ADOPTÉE

22-02-050 Avis de motion en regard Règlement 25.44 modifiant le Règlement de zonage 25 2006 en rapport avec les zones H04-432 et H04-433

Avis de motion est donné par le conseiller **Éric Bourdeau** à l'effet que lors d'une séance subséquente à venir, lui-même ou en son absence un autre conseiller déposera un Projet de règlement (25.44-2022) en vue de modifier le Règlement de zonage 25-2006 en ce qui a trait aux grilles d'usage pour les zones H04-432 et H04-433.

22-02-051 **Levée de la séance**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**, **APPUYÉ** par la conseillère **Kimberley Barrington** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance. Il est 19h32

ADOPTÉE

En foi de quoi nous signons au terme de ladite séance;

Christine McAleer
Mairesse

François Gagnon
Greffier